



Groupe
Mammalogique et
Herpétologique du
Limousin

Le Lézard ocellé *Timon lepidus* en Limousin.

Quelles actions mettre en place pour sa préservation ?



G.M.H.L.

Illustrations : couverture : Menhirs, Lucie DUFAY - crédit GMHL pour toutes les illustrations sauf mention contraire.

G.M.H.L.

Association loi de 1901, agréée au titre de la protection de l'environnement -article L.252.1 du code rural- Siret : 42463710600016
Siège administratif : Maison de la Nature - 11 rue Jauvion - 87 000 LIMOGES - **Téléphone** : 05 55 32 43 73 - **Email** : gmhl@gmhl.asso.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. Le Lézard ocellé.....	2
A. Description de l'espèce.....	2
B. Répartition	2
C. Biologie et écologie de l'espèce	3
D. Statut	4
E. Menaces	4
II. Etude de la répartition du Lézard ocellé en Limousin	5
A. Etude de la répartition historique	5
B. Inventaires de terrain	6
C. Campagne de communication	7
III. Propositions d'actions à mettre en œuvre en Limousin	8
CONCLUSION	22
Bibliographie	23

INTRODUCTION

Le Lézard ocellé fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA Lézard ocellé) validé en 2012 pour une durée de 5 ans. Les objectifs de ce plan sont au nombre de 5 :

- Faire un bilan des connaissances biologiques de l'espèce
- Evaluer les menaces pesant sur l'avenir des populations
- Dresser un bilan des actions menées et en cours sur l'ensemble du territoire français
- Dégager, organiser et coordonner les actions à mettre en place
- Servir de document de référence technique et administratif pour tous les acteurs qui travailleront à la conservation du Lézard ocellé.

Les populations limousines sont très réduites et limitées à quelques parcelles favorables du Causse corrézien. Dans le but d'évaluer la pertinence de la déclinaison du plan en région, le GMHL a effectué une étude préalable de la répartition de l'espèce dans son aire connue. Les menaces possibles ont également été recherchées.

Ce présent rapport présente l'espèce ainsi que les résultats de l'étude effectuée en 2012.

I. LE LEZARD OCELLE

A. Description de l'espèce

Le Lézard ocellé adulte présente une face dorsale piquetée d'écailles jaunes et noires et une face ventrale claire, vert clair immaculé. Deux ou trois rangées d'ocelles bleus sont disposés le long des flancs des deux sexes. Les mâles sont reconnaissables à leur tête très large et massive ainsi qu'à leurs pores fémoraux développés ainsi qu'un cloaque enflé. Leur gorge n'est jamais bleue.

Les mâles peuvent atteindre une longueur de 24 cm (museau-cloaque) et une longueur totale légèrement supérieure à 70 cm. Les femelles sont plus petites et peuvent mesurer 21 cm (museau-cloaque).

Les juvéniles sont bruns ou verts et leur face dorsale et leurs flancs sont couverts d'ocelles blanchâtres cerclés de noir. Les ocelles des flancs deviennent bleus au cours de la croissance.

Figure 1 : Juvénile de premier printemps (L. DUFAY)



B. Répartition

1. Dans le monde

Le Lézard ocellé est présent sur le pourtour méditerranéen, dans l'ensemble de la péninsule ibérique excepté les Pyrénées, le sud et l'ouest de la France, dans la région ligure en Italie.



Source : UICN 2013

2. En France

Le Lézard ocellé est présent dans 3 grandes zones : la région bioclimatique méditerranéenne, le Lot et la côte atlantique du Bassin aquitain. A ces ensembles s'ajoutent une vingtaine de populations isolées d'importance variable dont certaines se sont éteintes (Vacher et Geniez 2011).

Source : MNHN 2013



3. En Limousin

L'espèce est connue dans 5 localités (5 communes) de manière historique (données depuis 1991). Une donnée de 1890 le plaçait à proximité de Limoges. Cette station n'a jamais été retrouvée et la population

a sans doute disparu. Une réactualisation de ces données a été effectuée en partie en 2012. Il est localisé essentiellement sur le Causse corrézien, au sud de Brive-la-Gaillarde.

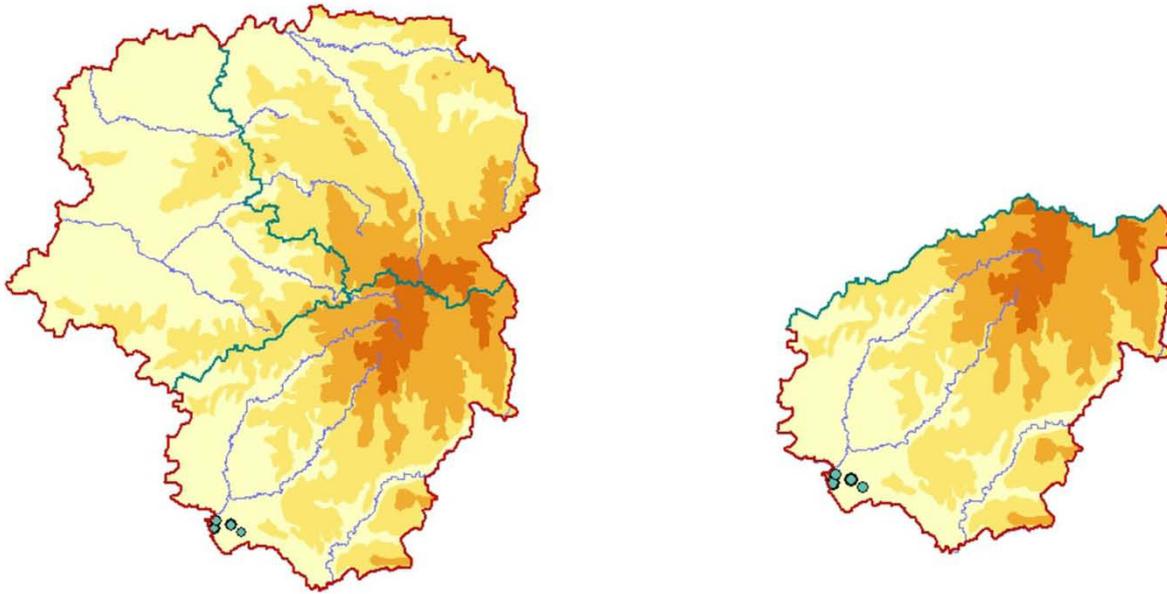


Figure 2 : Localisation du Lézard ocellé en Limousin et zoom sur la Corrèze (données historiques).

C. Biologie et écologie de l'espèce

1. Habitat

Le Lézard ocellé est observé dans la plupart des habitats méditerranéens ouverts à la végétation rase comme les steppes caillouteuses, les garrigues, le maquis peu arboré, les escarpements rocheux littoraux, les verges d'amandiers et d'oliviers, les crêtes des montagnes jusqu'à 1550m, les landes ouvertes et les pelouses rases des causses et plateaux calcaires, ainsi que les milieux dunaires (Vacher et Geniez 2011). La présence de gîtes est indispensable. Les garennes de lapins sont particulièrement favorables car ils offrent un abri contre les prédateurs ainsi qu'une température quasi constante. Les galeries de rongeurs, les tas de branchages ou de pierres, les îlots de ligneux, les roches fissurées, les murets ou les ruines constituent également ses gîtes (Vacher et Geniez 2011, Cheyland et Grillet 2004).



Figure 3 : Habitat de l'espèce à St cernin de Larche (19)

2. Phénologie

Les lézards ocellés sont actifs de début mars à mi novembre, le pic d'activité s'étend de mai à juin. Une décroissance s'observe en général à partir de juillet. Les accouplements se déroulent au printemps (acril à juin), les pontes sont déposées en début d'été (mi-mai à début juillet) et les naissances surviennent au

début de l'automne (seconde moitié de septembre à mi octobre). 10 œufs en moyenne sont déposés sous une pierre.

	jan	fev	mar	avr	mai	jun	jul	aou	sep	oct	nov	dec
Activité												
Accouplements												
Ponte et naissance												

Ce gros lézard se nourrit principalement d'arthropodes et de mollusques et peut à l'occasion consommer des baies (genévrier, ephedra) ainsi que des micromammifères, des lézards ou des oisillons.

D. Statut

Espèce	Répartition	Statut Limousin	PN	LRF	LRM	Berne	Habitats	Td
Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	Limite d'aire de répartition, très localisé	Rare	Art. 3	VU	NT	Annexe II	-	↓

Légende

Répartition et statut en Limousin : d'après *Mammifères, Reptiles, Amphibiens du Limousin, GMHL (2000)*.

PN : Protection nationale, arrêté du 19 novembre 2007.

LRF : Liste Rouge Française. LC : préoccupation mineure, VU : vulnérable, NT : quasi menacée, NA^a : introduite récemment.

LRM : Liste Rouge Monde de l'UICN. LC : préoccupation mineure, VU : vulnérable, NT : quasi menacée, EN : en danger, NE : Non évalué

Berne : annexes de la Convention de Berne (1979).

Habitats : annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore adoptée par la Communauté européenne (1992).

Td : Tendances démographiques de la population sur l'ensemble de son aire de répartition (UICN).

Le Lézard ocellé est le squamate le plus rare de notre région. Ces populations apparaissent très fragmentées ce qui induit une grande fragilité.

E. Menaces

L'état des populations françaises est inquiétant. La disparition de l'espèce a pu être constatée dans de nombreux sites depuis le début du XX^e siècle, dont le Limousin. La fermeture des milieux favorables et l'urbanisation sont les menaces principales pesant sur cette espèce. L'embroussaillage des pelouses, dû à la déprise agricole, additionné au morcellement des populations résiduelles induisent une régression du Lézard ocellé. La raréfaction du Lapin de garenne a également un impact négatif sur la conservation de l'espèce. L'usage de produits antiparasitaires, les prélèvements par les terrariophiles peuvent également menacer certaines populations.



Figure 4 : la fermeture des milieux favorables menace les populations limousines

II. ETUDE DE LA REPARTITION DU LEZARD OCELLE EN LIMOUSIN

A. Etude de la répartition historique

15 données concernant le Lézard ocellé ont pu être extraites de la base de données du GMHL. Ces 15 données concernent 6 localités distinctes :

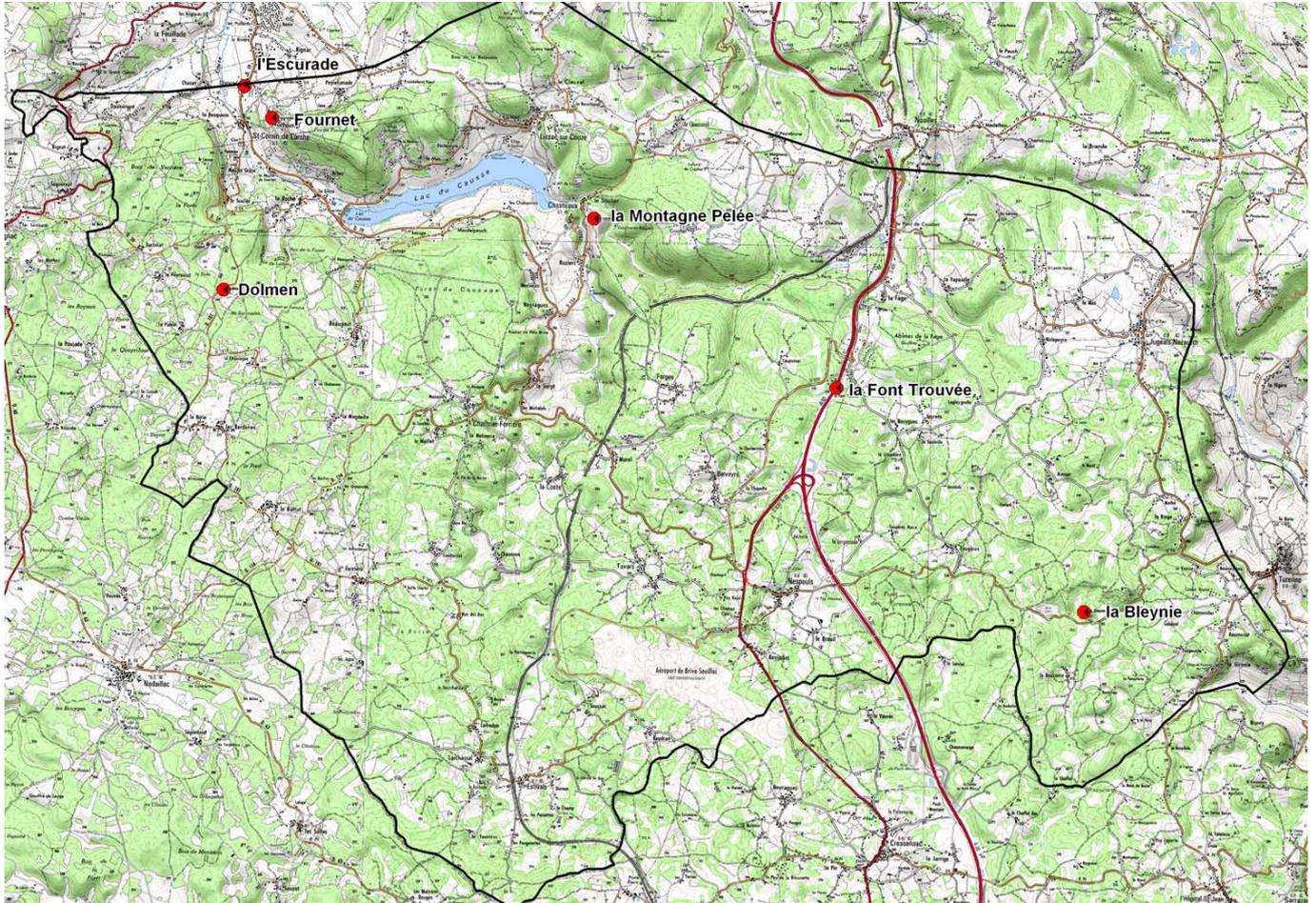


Figure 5 : Localisation du Lézard ocellé sur la Causse corrézien – Données historiques

Date	Nom Observateur	Nom INSEE	Lieudit	observation
11/04/1995	BRUGEL Eric	SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	<i>Fournet</i>	Posé sur le sol
12/07/1995	BRUGEL Eric	SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	<i>Fournet</i>	
17/05/1996	BARATAUD Michel	CHASTEАUX	<i>la Montagne Pelée</i>	Gîte
19/06/2000	POTTIER Gilles	CHASTEАUX	<i>la Montagne Pelée</i>	Capturé
19/06/2000	POTTIER Gilles	CHASTEАUX	<i>la Montagne Pelée</i>	
02/07/2000	DESCHAMPS Pascal	SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	<i>Dolmen</i>	Trouvé sous une pierre
02/07/2000	DESCHAMPS Pascal	SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	<i>Dolmen</i>	
08/07/2000	MAZAUD Serge et Isabelle	SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	<i>Dolmen</i>	Trouvé sous une pierre
08/07/2000	MAZAUD Serge et Isabelle	NESPOULS	<i>la Font Trouvée</i>	Trouvé sous une pierre
24/04/2002	DOHOGNE Romuald	TURENNE	<i>la Bleynie</i>	Trouvé sous une pierre
15/06/2002	DOHOGNE Romuald	NESPOULS	<i>la Font Trouvée</i>	Trouvé sous une pierre
15/04/2003	DOHOGNE Romuald	SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	<i>Dolmen</i>	Trouvé sous une pierre

25/09/2003	DOHOGNE Romuald	CHASTEАUX	<i>la Montagne Pelée</i>	
26/04/2008	LOLIVE Nicolas	CHASTEАUX	<i>la Montagne Pelée</i>	Thermorégulation

Toutes ces localités sont situées sur le Causse corrézien (délimité en noir sur la fig.7).

B. Inventaires de terrain

1. Protocole d'inventaire

Le secteur d'étude s'est limité au Causse corrézien, zone semblant la plus favorable à l'espèce du fait de ses températures clémentes et de ses habitats. Les sites potentiels ont été localisés sur photo aérienne.

L'espèce a été recherchée à vue, aux jumelles, en bordure des bosquets, dans les pelouses, sur les points hauts tels que les tas de pierres, les murets, etc. Les inventaires ont été menés en matinée ou en fin de soirée pendant la période chaude, lors de journées orageuses.

2. Résultats

Les inventaires ont été menés entre le 31 juin et le 31 juillet 2012 (cf. fig.8).

Ils ont permis d'observer un juvénile de premier printemps et de découvrir une mue probable de patte postérieure. Cette mue est en cours d'analyse génétique.

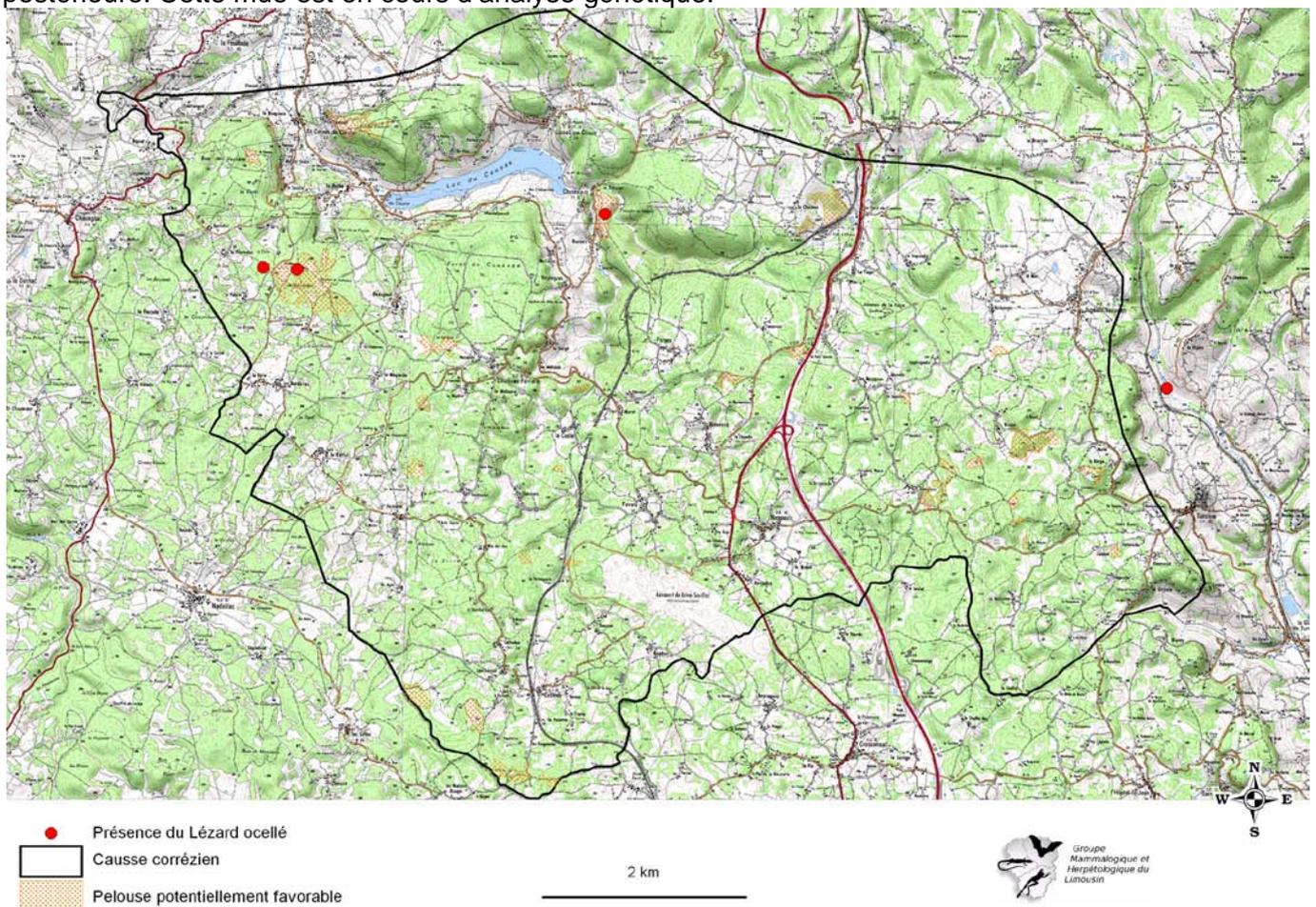


Figure 6 : Résultat des inventaires menés en 2012

C. Campagne de communication

Afin d'informer la population locale des recherches en cours et tenter d'obtenir des données d'observateurs potentiels, une affiche a été réalisée puis déposées dans toutes les mairies du Causse corrézien (fig. 8).

4 personnes ont contacté le GMHL suite à la lecture de cet avis de recherche. 2 observations se sont révélées douteuses (observation d'un individu à proximité de Neuvic, observation d'un individu à la gorge bleue) et n'ont de fait pas été prises en compte. Les 2 autres observations ont été réalisées au sein de la zone de présence de l'espèce. L'un des sites était connu, l'autre est une découverte (*Briat* à Turenne).

La pose de ces affiches a également permis de prendre contact avec certains élus locaux. M. le Maire de Saint Cernin de Larche a ainsi indiqué qu'il avait connaissance de sites de présence de l'espèce sur sa commune. Ancien instituteur, il a montré un intérêt certain pour l'espèce. Une demi-journée d'animation lui a donc été proposée. Celle-ci devrait être co-organisée par le club de randonnée local. Elle devrait se tenir au début du printemps 2013 et être couplée à une demi-journée de randonnée pour découvrir l'espèce et ses milieux.

Figure 8 : poster déposé dans les mairies du Causse

Inventaire du Lézard ocellé
dans votre commune
juin-août 2012

60 - 75 cm

ocelles bleus

vert et noir

gorge vert pâle

L'avez-vous aperçu lors de vos promenades ?

Le GMHL effectue un inventaire des sites où le lézard ocellé est présent.
Si vous avez vu ce gros lézard, n'hésitez pas à nous contacter :

GMHL
Maison de la Nature
11 rue Jauvion
87000 LIMOGES
05 55 32 43 73
www.gmhl.asso.fr

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

III. PROPOSITIONS D' ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE EN LIMOUSIN

Le PNA Lézard ocellé compte 22 actions réparties en 3 grandes catégories :

- Connaissance
- Gestion et protection
- Communication

Du fait de la rareté de l'espèce en Limousin et du nombre limité d'acteurs entrant dans sa conservation, il n'est pas nécessaire de développer un plan d'actions régional pour l'espèce. En effet, les PRA sont parfois lourds en moyens à mettre en œuvre et coûteux à mettre en place. Toutefois, certaines fiches actions du PNA pourraient être déclinées afin de favoriser la conservation de l'espèce.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà envisagées avec différents partenaires. Ainsi, un premier contact a pu être établi avec la Fédération des Chasseurs de la Corrèze qui a émis le souhait de collaborer avec le GMHL pour la préservation du Lézard ocellé par le biais de leur gestion du Lapins de garenne.

Les enjeux principaux de conservation pour cette espèce dans la région reposent sur l'amélioration des connaissances de sa répartition et de son utilisation du territoire, le maintien ou la restauration de ces habitats ainsi que la communication. Cette espèce est en effet méconnue de la majorité du grand public comme des gestionnaires locaux.

A. Action déclinables en Limousin

Neuf actions pourraient être déclinées en Limousin (la numérotation des actions correspond à celle du PNA) :

Action	Intitulé	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité
1	Dresser un état des lieux et une stratégie d'action en Limousin						1
6	Mettre en place un suivi à long terme et à l'échelle nationale des populations						1
7	Mettre en place des suivis à l'échelle des populations limousines						1
9	Augmenter la surface de protection réglementaire et les opérations de maîtrise foncière						2
10	Maintenir et/ou restaurer les habitats						1
11	Tester le renforcement de populations de Lapins de garenne						2
12	Favoriser la reconnexion des populations						2
14	Mettre en place une veille écologique des populations						1
19	Réaliser une plaquette et une affiche d'information						3

ACTION 1	Dresser un état des lieux et une stratégie d'action en Limousin					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - acquérir de nouvelles connaissances utilisables dans la gestion conservatoire de l'espèce - mettre en place un système de veille et de suivi des populations - constituer un réseau cohérent et consistant d'espaces protégés permettant d'assurer la conservation de l'espèce - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire - évaluer les mesures de gestion - mettre en cohérence les différentes politiques territoriales et prendre en compte de l'espèce en amont des projets d'aménagement - favoriser la diffusion des connaissances - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire 					
Domaine	Connaissance					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 1
Contexte et justification	<p>Nous ne connaissons pas de manière précise les surfaces occupées par les populations, l'ensemble des menaces locales, les connexions entre noyaux de populations, l'importance de celles-ci ... Les connaissances sur le Lézard ocellé semblent lacunaires en Limousin.</p>					
Description	<p>Chaque région devra se munir d'un document de synthèse sur l'état de conservation des populations de Lézard ocellé. Les données existantes mais non analysées devront l'être. L'ensemble des stations connues devront être clairement cartographiées, de même que les habitats favorables où l'espèce n'est pas connue. Egalement, il devra être mis en avant les connexions potentielles entre populations, l'importance de celles-ci (surface occupée ...), une caractérisation et hiérarchisation des menaces. Ce document devra servir de base pour définir une stratégie d'action au niveau régional (en fonction de la hiérarchisation de menaces, des manques en terme de connaissances) notamment pour la recherche de nouvelles populations (ACTION 8) et doit donc être réalisé en début de plan. Une liste des aires protégées contenant le Lézard ocellé devra être établie. Cette action devra mettre en avant les populations à suivre (ACTION 6 et 7), celles pouvant faire l'objet de prélèvements dans le cadre de l'étude génétique (ACTION 5) et de la constitution d'un conservatoire (ACTION 13). Cette ACTION 1 devra également proposer des mesures de gestion à mettre et des pistes d'actions à réaliser en région. Cette fiche doit permettre aux régions de se munir d'un document cadre pour la déclinaison du plan.</p>					
Régions concernée	Limousin					
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - cartographie des populations - hiérarchisation des menaces - mise en avant des principales populations - proposition d'une stratégie d'action 					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de déclinaisons régionales - nombre d'états des lieux réalisés 					
Pilote de l'action	GMHL, DREAL					
Partenaires potentiels	<p>Autres structures : ensemble des acteurs de terrain dont associations, Office National des Forêts (ONF), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Conservatoires d'Espaces Naturels du Limousin (CEN Limousin), Fédération des Chasseurs de la Corrèze ...</p>					
Evaluation financière	-					
Financement mobilisable	Etat (DREAL), Financements régionaux, départementaux et locaux					

ACTION 6	Mettre en place un suivi à long terme et à l'échelle nationale des populations					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un système de suivi des populations - déterminer la tendance des populations à l'échelle nationale - évaluer les mesures de gestion - acquérir de nouvelles connaissances applicables à la gestion conservatoire de l'espèce 					
Domaine	Connaissance					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 1
Contexte et justification	<p>Disposer d'une veille écologique sur l'ensemble du territoire semble primordial afin d'observer l'état de conservation du Lézard ocellé en France. Aucun suivi de ce type n'est réalisé aujourd'hui, nous ne pouvons donc pas mesurer l'évolution des populations. La mise en place d'un protocole national de suivi du Lézard ocellé permettra d'évaluer le statut de conservation du Lézard ocellé et son évolution. Ceci permettra également d'évaluer le statut de l'espèce pour les listes rouges UICN (évolution de la zone d'occupation).</p>					
Description	<p>La mise en place d'un suivi à grande échelle nécessite la prise en compte de nombreuses populations réparties sur l'ensemble de l'aire de répartition française du Lézard ocellé. Ceci impose également l'élaboration d'un protocole de suivi standardisé appliqué sur le territoire. La méthodologie doit être relativement souple afin de pouvoir l'inscrire sur le long terme car ce suivi doit être l'indicateur de conservation du Lézard ocellé. Un protocole basé sur la récolte de données qualitatives (présence-absence) paraît réalisable d'autant plus que les outils statistiques actuels permettent le traitement de ce type de données en lien avec différents paramètres (habitats, détectabilité ...). Un protocole mis en place en 2009 a été testé et s'est révélé efficace sur la population du terrain militaire de Bussac-Forêt (17) : réalisation de 3 visites de 40 minutes sur 35 quadrats de 1 ha sur la période du printemps (soit 70 heures de prospection au total). Le protocole de cette action est à définir mais pourrait s'inspirer de celui de Bussac.</p> <p>Cette action nationale est à décliner en Limousin car les données récoltées dans le cadre des suivis locaux (ACTION 7) seront intégrées au niveau national.</p>					
Régions concernées	Toutes les régions abritant le Lézard ocellé					
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de l'occupation du Lézard ocellé sur le territoire - évolution des taux de colonisation et d'extinction locale - évaluation des mesures de gestion 					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de populations suivies - nombre de régions/départements où un suivi est réalisé 					
Pilote de l'action	Pilote national					
Partenaires potentiels	Associations, ONF, PNR, CEN Limousin, Fédération des Chasseurs de la Corrèze ...					
Evaluation financière	<i>Compilation des données de l'action 7 pour le pilote de l'étude : 800 €/an</i>					
Financement mobilisable	Financements nationaux, régionaux et départementaux					
Références	Doré <i>et al.</i> , sous presse ; Grillet <i>et al.</i> , 2008 ; Doré <i>et al.</i> , 2009b ; Doré, 2008					

ACTION 7		Mettre en place des suivis à l'échelle des populations limousines					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - acquérir de nouvelles connaissances applicables à la gestion conservatoire de l'espèce - mettre en place un système de suivi des populations - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire - évaluer les mesures de gestion 						
Domaine	Connaissance						
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 1	
Contexte et justification	<p>Nous n'avons en France que très peu de données sur l'évolution chiffrée de populations au cours du temps. Nous possédons ce recul sur un site de la population de la plaine de la Crau ainsi que sur l'île d'Oléron. Parallèlement à la mise en place d'un suivi à grande échelle des populations françaises (ACTION 6), il paraît intéressant de suivre plus finement certaines populations. Ces suivis pourront être réalisés sur les populations qui ont été jugées les plus importantes pour la conservation de l'espèce suite à l'état des lieux par région des populations (ACTION 1).</p>						
Description	<p>Des méthodes standardisées permettent aujourd'hui de suivre l'évolution quantitative d'une population au fil du temps. Ces méthodes doivent être adaptées aux populations suivies et aux paramètres d'états et démoécologiques recherchés. Il est donc intéressant de mettre en place des suivis locaux de population afin de répondre plus finement à la démographie des populations. Par exemple les suivis réalisés à Oléron sont basés sur la répétition de sessions d'observations de quadrats d'études avec modélisation de la probabilité de détection (MacKenzie <i>et al.</i>, 2006). Ces méthodes, si elles nécessitent du temps, peuvent être réalisées sans captures d'individus. Elles permettent également de tester des effets de paramètres d'habitats, d'estimer la taille d'une population, d'évaluer des mesures de gestion. Un protocole mis en place en 2007 a été testé et s'est révélé efficace sur la population d'Oléron : réalisation de 3 visites de 1 heure sur 70 quadrats de 0,25 ha. Le protocole de l'étude est à définir mais peut s'inspirer de celui d'Oléron. Il y a d'autres suivis de population envisageables</p>						
Régions concernées	Toutes les régions abritant le Lézard ocellé (Causse corrézien)						
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - évolution de la taille des populations, des paramètres d'état et démoécologiques - évaluation des mesures de gestion - définition d'une stratégie d'action 						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nombre de populations suivies						
Pilote de l'action	Animateur du plan						
Partenaires potentiels	associations, EPHE, ONF, PNR, RN, CREN ...						
Evaluation financière	<i>Terrain</i> : 3 500 € par an						
Financement mobilisable	Financements nationaux, régionaux et départementaux						
Références	Doré <i>et al.</i> , sous presse ; MacKenzie <i>et al.</i> , 2006 ; Grillet <i>et al.</i> , 2008 ; Doré, 2008						

ACTION 9	Augmenter la surface de protection réglementaire et les opérations de maîtrise foncière					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - constituer un réseau cohérent et consistant d'espaces protégés permettant d'assurer la conservation de l'espèce - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire - évaluer les mesures de gestion - mettre en cohérence les différentes politiques territoriales et prendre en compte l'espèce en amont des projets d'aménagement 					
Domaine	Gestion et protection					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 2
Contexte et justification	<p>Les zones de protection réglementaire disposent d'outils forts pour la protection de l'espèce (comme les réserves naturelles, les APPB). De plus, la maîtrise foncière sécurise et assure le maintien d'une gestion conservatoire adéquate au Lézard ocellé. Les Conseils Généraux, les Conservatoires d'Espaces Naturels disposent d'une politique foncière. Elle est souvent développée de manière opportuniste. Il convient d'élaborer une stratégie d'acquisition élaborée sur des critères de priorité des populations de Lézard ocellé (ACTION 1).</p>					
Description	<p>La mise en place d'une stratégie foncière doit se baser sur des éléments scientifiques objectifs, confrontés aux autres dispositifs et aux politiques générales des structures concernées. L'augmentation des surfaces de maîtrise foncière permettra d'assurer, sur le long terme, des habitats favorables en lien avec la mise en place d'une gestion conservatoire en faveur du Lézard ocellé. Une analyse des critères de choix et des contraintes de chacun est à prendre en compte en préalable. Les secteurs prioritaires pour la maîtrise foncière et/ou la mise en place de mesures de protection réglementaire devront être mis en avant par l'ACTION 1. Ces opérations devront être réalisées en partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels (RN, CREN, Conseils Généraux) mais également des propriétaires privés (Centres Régionaux de la Propriété Forestière, agriculteurs ...). L'espèce est prioritaire dans la mise en place de la Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP), il est donc important de veiller à sa prise en compte dans les différentes réflexions régionales.</p>					
Régions concernées	Causse corrézien					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et surface des zones de protection réglementaire mises en place - nombre et surface des zones de maîtrise foncière 					
Pilote de l'action	GMHL, DREAL					
Partenaires potentiels	GMHL, CG (ENS), CEN Limousin, RNF, Conseil Régional 19 (RNR), associations, ONF, CRPF, DRAAF...					
Evaluation financière	<i>Réunions et déplacements</i> : 1 500€/ an					
Financement mobilisable	Financements nationaux, régionaux et départementaux					
Références	-					

ACTION 10	Maintenir et/ou restaurer les habitats					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - constituer un réseau cohérent et consistant d'espaces protégés permettant d'assurer la conservation de l'espèce - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire - mettre en cohérence les différentes politiques territoriales et favoriser la prise en compte de l'espèce en amont des projets d'aménagement 					
Domaine	Gestion et protection					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 1
Contexte et justification	<p>La fermeture et la disparition des habitats favorables sont une des principales causes de régression du Lézard ocellé en France. Ceci est dû à la déprise pastorale et à l'abandon des pratiques traditionnelles dans les habitats de pelouses et de garrigues. Outre leur fermeture spontanée, les milieux peuvent devenir moins favorables pour le Lézard ocellé du fait de la diminution d'une ressource quelconque comme la disponibilité en gîtes.</p>					
Description	<p>Il paraît nécessaire de maintenir les habitats favorables prioritairement dans les secteurs où le Lézard ocellé est connu. Ceci passe par une sensibilisation des propriétaires fonciers et par la mise en place de mesures de gestion conservatoire. Les principaux acteurs concernés sont d'une part les gestionnaires d'espaces naturels protégés (RN, CREN, Conseils Généraux ...) mais également les autres gestionnaires tels les agriculteurs, les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF), les particuliers ... Les équipes gestionnaires en place sur les terrains départementaux et communaux ne disposent pas nécessairement d'un programme d'actions spécifiques aux tortues ni d'une formation adaptée à cette thématique. Il convient donc tout d'abord de s'assurer de la prise en compte de l'espèce dans les plans de gestion puis de réaliser un suivi des actions engagées. Le maintien de milieux ouverts devra s'accompagner d'un suivi de la population afin d'évaluer la pertinence de l'action mise en place (voir ACTION 6 et 7).</p> <p>Dans les milieux où l'habitat à Lézard ocellé est dégradé mais toujours ouvert, il conviendra de le restaurer après analyse de la/les menace(s). Il peut s'agir d'une gestion défavorable à l'espèce. Le problème peut également être une diminution de la disponibilité en gîtes (déclin du Lapin de garenne, disparition de murets). La restauration de milieux devra s'accompagner d'un suivi de la population afin d'évaluer la pertinence de l'action mise en place (voir ACTION 6 et 7). Il pourrait être envisagé des actions de repeuplement de lapins de garenne en collaboration avec l'ONCFS et en cohérence avec les autres PNA.</p> <p>Il est important également de multiplier les conventions entre CREN et propriétaires. Il n'est pas possible d'acquiescer ni de mettre en place des statuts de protection sur tous les sites à Lézard ocellé. Cependant il est possible de compléter ce dispositif par une démarche partenariale basée sur un engagement mutuel entre le propriétaire et le gestionnaire. Ce mode d'intervention est classique pour les conservatoires des sites. Une fois les conventions établies, il convient d'assurer le suivi du lien avec les propriétaires et notamment de préparer et d'organiser la gestion. Une convention de partenariat sera complétée par des notices de gestion (plan de gestion très simplifiés et facilement utilisables par des propriétaires, voir ACTION 16).</p> <p>Il serait intéressant également de dresser un bilan des outils existants en matière de gestion foncière (Mesure Agro-Environnementales ...), d'évaluer leurs efficacité et de mener une réflexion autour de l'amélioration des mesures. Certains dispositifs d'aide au pastoralisme doivent être privilégiés comme les MAET liés aux investissements pastoraux. Il sera également nécessaire d'étudier les possibilités dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal.</p>					
Régions concernées	Toutes les régions abritant le Lézard ocellé (Causse corrézien)					
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - maintien de populations de Lézard ocellé - réouverture des milieux 					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'actions visant à la conservation du Lézard ocellé - évolution des populations 					
Pilote de l'action	Une structure par région					

Partenaires potentiels	Autres structures : ensemble des acteurs de terrain dont associations, ONF, PNR, RN, CEN Limousin, Parcs nationaux, chambre d'agriculture, services pastoraux, agriculteurs, Centres Régionaux de la Propriété Forestière, Laboratoire de Biogéographie et Ecologie des Vertébrés (EPHE Montpellier), DRAAF...
Evaluation financière	<i>Réunions</i> : 1500€
Financement mobilisable	Financements régionaux, départementaux et locaux
Références	Grillet <i>et al.</i> , 2010 ; Grillet <i>et al.</i> , 2008 ; Grillet <i>et al.</i> , 2006 ; Picard, 1996 http://www.foretpriveefrancaise.com/quels-travaux-forestiers-donnent-droit-a-une-exoneration-d-impot-499724.html

ACTION 11	Tester le renforcement de populations de Lapins de garenne					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - constituer un réseau cohérent et consistant d'espaces protégés permettant d'assurer la conservation de l'espèce - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire - mettre en cohérence les différentes politiques territoriales et favoriser la prise en compte de l'espèce en amont des projets d'aménagement 					
Domaine	Gestion et protection					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 2
Contexte et justification	<p>La disparition du Lapin de garenne dans les habitats à Lézard ocellé entraîne une diminution de la disponibilité en gîtes voire une quasi disparition des gîtes disponibles. Le déclin du lapin dans le sud de l'Europe est préoccupant pour le devenir des espèces de milieux ouverts comme le Lézard ocellé. Bien que pouvant causer des problèmes localement, le Lapin de garenne est considéré comme une espèce clé dans de nombreux écosystèmes et a récemment été classé dans la catégorie « quasi menacée » de la liste rouge nationale des mammifères. Cependant, l'espèce est encore inscrite sur la Liste nationale <u>française</u>, fixant la liste des espèces d'animaux susceptibles d'être classés <u>nuisibles</u> au niveau <u>départemental</u>.</p>					
Description	<p>Dans les populations de Lézard ocellé où les terriers de lapins constituent la principale ressource en gîtes disponibles et où le Lapin de garenne est en déclin, il semble intéressant de tester des renforcements ou des réintroductions du lagomorphe. Ces actions doivent être réalisées en partenariat avec les structures compétentes (ONCFS, fédération de chasseurs). Des renforcements de populations pourront être réalisés dans des populations de Lézard ocellé considérées comme importantes (grande surface occupée, connexions avec d'autres noyaux, autres menaces faibles ...). Il sera nécessaire de réaliser une étude pilote, d'en évaluer les premiers résultats et de dresser un cahier des charges dans les cas de renforcement de populations de Lapin de garenne sur d'autres sites à Lézard ocellé. Il sera également nécessaire d'évaluer les mesures du même type déjà mises en place (PNA Aigle de Bonelli, projet de renforcement du Lapin de garenne sur les dunes du sud de l'île d'Oléron par l'Office National des Forêts sur un site à Lézard ocellé). Ceci devra être accompagné de mesures de suivis des populations de Lézard ocellé inscrits dans le cadre des ACTIONS 6 et 7.</p>					
Régions concernées	Toutes les régions abritant le Lézard ocellé					
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - maintien de populations de Lapins de garenne - évolution de la population de Lézard ocellé - réouverture des milieux 					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un bilan des opérations de renforcement du Lapin de garenne - étude pilote de renforcement en lien avec un suivi des populations de Lézard ocellé (possibilité sur l'île d'Oléron avec le projet de renforcement du Lapin de garenne) - nombre d'opérations de réintroduction de lapins 					
Pilote de l'action	Animateur du plan					
Partenaires potentiels	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Fédération des chasseurs de la Corrèze. Autres structures : ensemble des acteurs de terrain dont associations, ONF, CEN Limousin.					
Evaluation financière	A définir au cours de la mise en œuvre du plan d'actions					
Financement mobilisable	Financements nationaux, régionaux, départementaux et locaux					

Références

Grillet *et al.*, 2010 ; Delibes-Mateos *et al.*, 2008 ; Grillet *et al.*, 2008 ; Grillet, 2008 ; Grillet *et al.*, 2006 ; Ward, 2005 ; Thirion et Grillet, 2002 ; Villafuerte *et al.*, 1995

ACTION 12	Favoriser la reconnexion des populations					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - constituer un réseau cohérent et consistant d'espaces permettant d'assurer la conservation de l'espèce - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire - évaluer les mesures de gestion - mettre en cohérence les différentes politiques territoriales et favoriser la prise en compte de l'espèce en amont des projets d'aménagement 					
Domaine	Gestion et protection					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 2
Contexte et justification	La fragmentation des populations entraîne une diminution des échanges et déplacements d'individus entre noyaux de populations. Ceci peut avoir des conséquences sur la dynamique des populations, par une altération des systèmes de métapopulations, en isolant certains noyaux de populations.					
Description	Il paraît important de favoriser la reconnexion de populations. Les secteurs prioritaires à reconnecter devront être mis en avant suite à l'état des lieux par région des populations (ACTION 1). Il conviendra de prendre en compte la répartition de l'espèce et son utilisation de l'habitat à l'échelle locale dans l'élaboration de projets d'aménagements. Il serait également intéressant de mettre en place une surveillance de la mortalité routière afin de dégager les zones accidentogènes. Il faudra également prévoir au niveau national une concertation autour de la reconnexion des populations en lien avec la dynamique « trame verte et bleue » (TVB). Le Lézard ocellé fait partie des reptiles retenus pour la TVB. Les acteurs du plan devront être vigilents quant à la bonne prise en compte de l'espèce dans les schémas régionaux de cohérence écologique.					
Régions concernées	Toutes les régions abritant le Lézard ocellé					
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - maintien de populations de Lézard ocellé - colonisation de nouveaux milieux par le Lézard ocellé 					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- élaboration d'une stratégie de reconnexion des populations					
Pilote de l'action	DREAL					
Partenaires potentiels	Associations, ONF, CEN Limousin, RN, Collectivités territoriales...					
Evaluation financière	Visites de sites : 1000€/an					
Financement mobilisable	Financements nationaux, régionaux					
Références	http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/tvb_guide2a.pdf					

ACTION 14	Mettre en place une veille écologique des populations					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - constituer un réseau cohérent et consistant d'espaces protégés permettant d'assurer la conservation de l'espèce - définir et mettre en place des mesures de gestion conservatoire - mettre en cohérence les différentes politiques territoriales et favoriser la prise en compte de l'espèce en amont des projets d'aménagement - sensibiliser un large public à la conservation du Lézard ocellé 					
Domaine	Gestion et protection					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 1
Contexte et justification	Tous les projets d'aménagements du territoire (infrastructures linéaires telles les routes et le réseau ferré, projets industriels divers...) sont susceptibles de porter atteinte à la conservation du Lézard ocellé : fragmentation des populations, destruction directe, dégradation de l'habitat, dérangement ...					
Description	<p>Tous les services porteurs de projets d'aménagement devront être informés de la présence du Lézard ocellé sur les terrains concernés et devront prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer la conservation des populations. Egalement, tous les porteurs de projets devront être au courant de l'existence de ce plan d'actions. Les projets devront prévoir les mesures nécessaires à la suppression des impacts liés à la réalisation des travaux. Il sera nécessaire d'associer des spécialistes de l'espèce lors de la réalisation des expertises préalables aux travaux mais également pendant et après les travaux afin de prendre en compte au maximum les enjeux de conservation. Egalement il sera important que tout document d'urbanisme et toute politique d'aménagement (PLU ...) du territoire prennent en compte le PNA et la conservation du Lézard ocellé. Tout porteur de projet pourra être informé de la présence de Lézard ocellé via un outil (carte dynamique) mis à disposition sur le site internet prévu dans l'ACTION 19.</p> <p>Cette ACTION 14 devra produire un cahier des charges à destination des maîtres d'ouvrages et bureaux d'études pour la prise en compte de l'espèce dans les études d'impacts : définition de niveaux de sensibilité, typologie d'habitats plus ou moins favorables, méthode de prospection nécessaire afin d'évaluer la présence du Lézard ocellé ... Une démarche semblable est en cours dans le cadre du PNA Tortue d'Hermann.</p> <p>Il sera également nécessaire d'identifier et hiérarchiser les sites présentant un enjeu pour le Lézard ocellé. Les sites devront être inscrits à l'inventaire national (ZNIEFF).</p> <p>Lors des mises en places et révisions des SCOT et PLU ou ancien POS, il est nécessaire de réaliser les porter à connaissances nécessaires à la prise en compte du Lézard ocellé auprès des collectivités concernées, des bureaux d'étude mandatés ainsi que de l'administration. Il devra être évité le classement en zone agricole ou constructible les sites hébergeant des populations de Lézard ocellé. Une attention particulière doit être apportée au maintien des corridors écologiques. Les positionnements devront être basés sur des arguments scientifiques.</p>					
Régions concernées	Toutes les régions abritant le Lézard ocellé (Causse corrézien)					
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagements - mise en place de mesures visant à supprimer les impacts du projet - nombre de populations préservées 					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de projets et d'études concernés - nombre de maîtres d'ouvrages informés - nombre d'outils d'information disponibles pour les aménageurs et porteurs de projets 					
Pilote de l'action	DREAL					
Partenaires potentiels	Ensemble des acteurs de terrain dont associations, ONF, PNR, CREN, RN ...					

Le Lézard ocellé en Limousin : quelles actions mettre en place ? – janvier 2013

Evaluation financière	1000€/an
Financement mobilisable	Financements nationaux, régionaux, départementaux

ACTION 19	Réaliser une plaquette et une affiche d'information					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la diffusion des connaissances - sensibiliser un large public à la conservation du Lézard ocellé 					
Domaine	Communication					
Calendrier	2012	2013	2014	2015	2016	Priorité : 3
Contexte et justification	<p>La conservation d'une espèce passe également par la sensibilisation du grand public vis-à-vis des enjeux de conservation. La création d'un site internet comme décrit ci-après (ACTION 19) est un outil. La réalisation de plaquette est un moyen rapide et efficace d'accrocher le public afin de l'inciter à en savoir plus sur la conservation du Lézard ocellé.</p>					
Description	<p>La plaquette pourra être d'un format classique (feuille A4 en tri-volet). Elle présentera le Lézard ocellé et le plan d'actions. Elle incitera le lecteur à participer au plan en s'informant et envoyant des informations (lien vers le site internet) mais également à prendre contact avec les responsables du comité de pilotage lors de la mise en place du plan. La plaquette devra mettre en avant le caractère emblématique du Lézard ocellé et la conservation de tout un patrimoine associé aux milieux ouverts. La plaquette sera diffusée largement dans divers lieux publics, sera téléchargeable sur internet et sera distribuée sur le terrain par les acteurs dans le cadre d'études réalisées sur le Lézard ocellé (animation, rencontre avec promeneurs). La plaquette pourra être accompagnée d'une affiche attractive disposée dans les lieux publics afin d'inciter le grand public à prendre une plaquette ou à se rendre sur le site internet (ACTION 19).</p>					
Régions concernées	Toutes les régions abritant le Lézard ocellé					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre prises de contacts - nombre de plaquettes distribuées - nombre de données transmises - nombre de visites uniques sur le site internet 					
Pilote de l'action	GMHL					
Partenaires potentiels	Ensemble des acteurs dont associations, ONF, CEN, ONCFS, FDC ...					
Evaluation financière	<p><i>Réalisation et édition d'une plaquette (2000 exemplaires) :</i> <i>Réalisation et édition de 3 kakémonos :</i></p>					
Financement mobilisable	Financements nationaux, régionaux et départementaux					
Références	<p>http://www.onem-france.org/ENQUETES/Plaq6_Ocelle4.pdf</p>					

B. Evaluation financière par an et par action

Action	Intitulé	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
1	Dresser un état des lieux et une stratégie d'action en Limousin		-	-	-	-	
6	Mettre en place un suivi à long terme et à l'échelle nationale des populations	-	-	760€	760€	760€	3040€
7	Mettre en place des suivis à l'échelle des populations limousines	-	-	3500€	3500€	3500€	14 000€
9	Augmenter la surface de protection réglementaire et les opérations de maîtrise foncière	-	1500€	1500€	1500€	1500€	6000€
10	Maintenir et/ou restaurer les habitats	-	1500€	1500€	1500€	1500€	6000€
11	Tester le renforcement de populations de Lapins de garenne	-	A def				
12	Favoriser la reconnexion des populations	-	1000€	1000€	1000€	1000€	4000€
14	Mettre en place une veille écologique des populations	-	1000€	1000€	1000€	1000€	4000€
19	Réaliser une plaquette et une affiche d'information	-	-		-	-	
TOTAL par année							

Ces montants sont des estimations et seront réévalués chaque année.

CONCLUSION

Le Lézard ocellé a pu être observé en 2012 sur 2 sites où sa présence historique avait été notée. Un nouveau site a également pu être localisé. La principale menace dans la région semble résider dans la fermeture des milieux favorables due à la déprise agricole. La mise en place d'un partenariat avec la fédération des chasseurs de la Corrèze ainsi que la constitution d'un réseau d'observateurs bénévoles sont envisagés afin de suivre les populations et de travailler sur le renforcement des populations par le biais du Lapin de garenne.

Il ne semble pas nécessaire de décliner l'intégralité du Plan national d'Actions en faveur du Lézard ocellé du fait de la rareté de l'espèce dans notre région. Toutefois, certaines actions de ce plan pourraient être déclinées afin de

BIBLIOGRAPHIE

Beebee T. et Griffith R. 2000. Amphibians and reptiles. *Harper Collins Publishers*, 270p.

GMHL 2000. Mammifères, reptiles et amphibiens du Limousin. *GMHL*, 215p.

GMHL 2004. Découvrir les reptiles du Limousin. *GMHL*, 56p.

OBIOS

Vacher J-P et Geniez M. 2001. Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. *Biotope, Mèze (Collection Parthénope), MNHN, Paris*, 544p.